

Direction générale de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 octobre 2022

Monsieur Jean Bissonnette
Sous-ministre adjoint
Aux évaluations et aux autorisations environnementales
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est 30e étage, boîte 02
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur,

En juillet dernier, le directeur national de santé publique (DNSP) et le directeur de santé publique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (DSPu-AT) ont déclaré que le statu quo quant aux émissions de la Fonderie Horne n'était pas acceptable. Le DNSP a également confirmé son soutien à la région afin de mettre en place les actions nécessaires pour atténuer les risques. Il a aussi sollicité l'expertise de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), notamment en matière d'impact à la santé découlant de l'exposition aux contaminants.

C'est dans la suite des travaux réalisés cet été que nous vous déposons un avis de l'INSPQ concernant le *Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne*. Ce document, dont le mandat fut conjointement confié à l'INSPQ par le DNSP et le DSPu-AT, répond à des questions précises en lien avec les émissions de la Fonderie Horne. L'INSPQ y formule des recommandations relativement à l'encadrement des activités de la fonderie en vue d'une réduction de ses émissions de polluants atmosphériques (PM2,5, PM10, SO2, NOx) ainsi que d'arsenic, de cadmium, de nickel, de plomb et autres contaminants d'intérêt pour la santé humaine.

En tant que DNSP et DSPu-AT, nous estimons que ce rapport répond aux besoins exprimés au regard de l'exposition aux polluants atmosphériques, de l'évaluation des risques à la santé ainsi qu'en lien avec les pistes de solutions proposées afin de protéger la population de Rouyn-Noranda. De ce fait, nous appuyons les constats et les recommandations qui en découlent.

Nous tenons à remercier l'INSPQ et mentionner que cet avis fournit des points de repère scientifiques visant à soutenir la Direction de santé publique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En concordance avec les démarches d'autorisation ministérielle, le DSP-AT vous transmettra sous peu son avis officiel concernant la qualité de l'air à Rouyn-Noranda. Cet avis intégrera les composantes permettant de proposer des options de gestion de risque, et par conséquent, d'autres mesures de santé publique pourraient être recommandées.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint,

Le directeur de santé publique par intérim Région de l'Abitibi-Témiscamingue,

Luc Boileau, M.D., FRCPC

Stéphane Trépanier

p. j.

c. c. M^{me} Hélène Proteau, MELCC

M^{me} Caroline Roy, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue M. Stéphane Trépanier, CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

N/Réf.: 22-SP-00501